

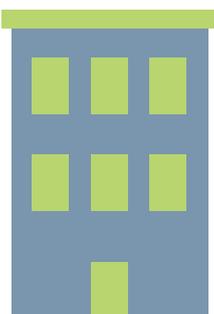
BILAN 2018

Focus
Action de
l'État

Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement

Pour la deuxième année consécutive, le bilan de l'action de l'État en faveur de l'habitat et de l'hébergement en Île-de-France est présenté selon la structure du SRHH. Adopté en décembre 2017 pour un an et confirmé dans ses objectifs de production de logements par le CRHH réuni le 13 décembre dernier, ce schéma constitue l'outil de gouvernance des politiques publiques jusqu'en 2023. C'est dans ce cadre que sont et seront mises en œuvre les actions destinées à remédier aux difficultés d'accès au logement en Île-de-France, non seulement par l'État, mais aussi par le Conseil Régional, les collectivités territoriales, regroupées en Établissements publics territoriaux (EPT) au sein de la Métropole du Grand Paris et en Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dans les départements de grande couronne, et l'ensemble des membres du comité (professionnels, associations, représentants des usagers...).

www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/approbation-du-bilan-2018-du-crhh-a4570.html



89 200 logements autorisés

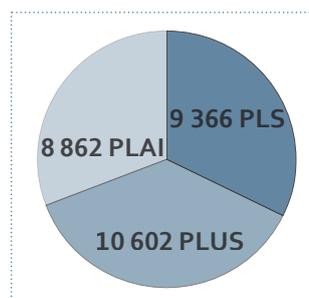
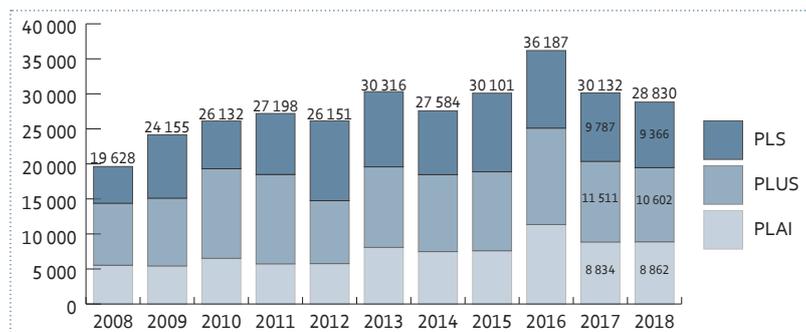
78 400 logements mis en chantier

(estimations DRIEA, janvier 2019)

Une production de logements en Île-de-France qui répond aux besoins de rééquilibrage territorial

Malgré un léger recul du nombre de logements sociaux agréés (-4,3%), on constate une meilleure adaptation de l'offre nouvelle dans le parc social aux besoins de rééquilibrage territorial et une progression régulière du nombre de PLAI agréés.

Bilan : p.14 et suivantes



28 830 logements locatifs sociaux agréés en 2018

Évolution du nombre d'agrèments de logements sociaux depuis 2008

Développement du logement intermédiaire

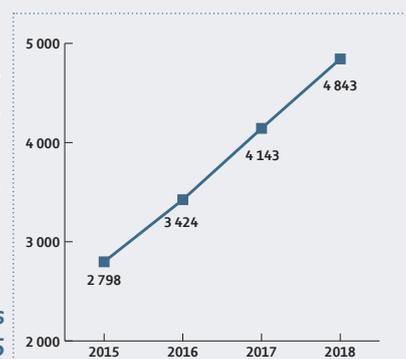
La stratégie régionale pour le développement du logement intermédiaire a permis l'accroissement constant ces dernières années du nombre d'agrèments de ce type de logements.

En 2018, 4 843 logements intermédiaires ont été agréés et 850 logements ont bénéficié d'une convention Anah intermédiaire.

De plus, ces dernières années, entre 10 000 et 12 000 logements intermédiaires de type Pinel sont réservés chaque année.

Bilan : p.50 et suivantes

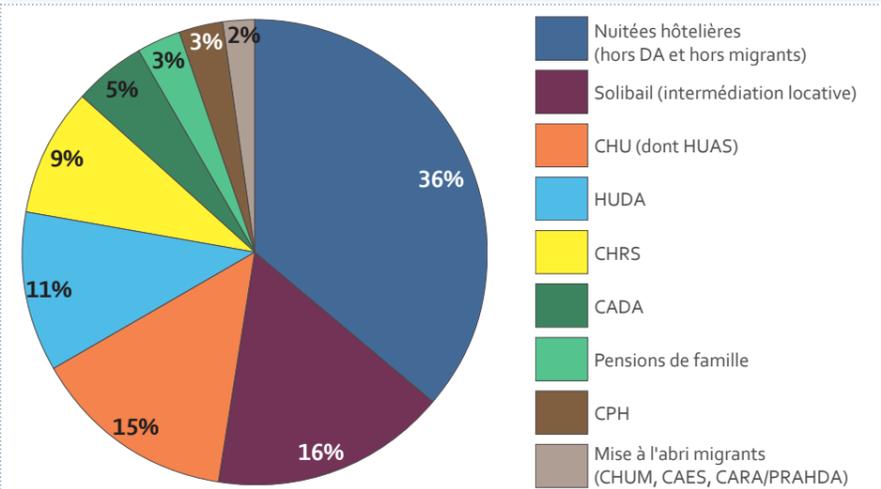
Nombre d'agrèments de logements intermédiaires depuis 2015



Détermination de l'État pour accueillir, mettre à l'abri et orienter les personnes sans domicile

Aux 110 000 personnes hébergées tous les soirs en Île-de-France s'est ajoutée, pendant la période hivernale, la mobilisation de plus de 7 500 places, notamment destinées aux personnes en grande exclusion qui ne font appel à l'hébergement qu'en hiver.

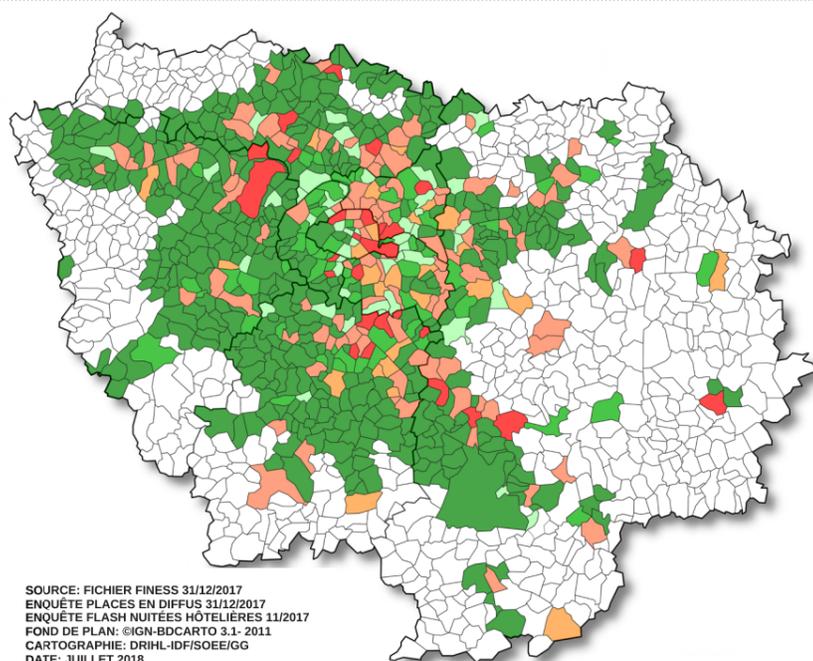
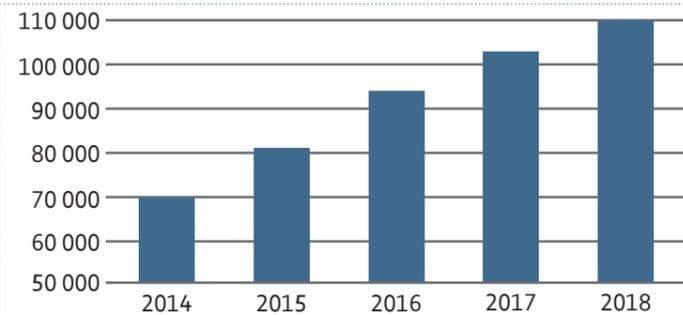
Bilan : p.35 et suivantes



Le dispositif d'hébergement et d'insertion en Île-de-France au 31 décembre 2018 :

110 000 places
+ 7 530 places mobilisables dans le cadre du plan hiver

Évolution des capacités d'hébergement en Île-de-France entre 2014 et 2018 (au 31 décembre)



Déséquilibre territorial de l'offre d'hébergement (hébergement pérenne + hôtel) au 31/12/2017

Différence entre le ratio régional et le ratio communal (ratio régional moyen d'hébergement : 6,06)

- Inférieur à -4
- De [-4 à -2[
- De [-2 à 0[
- De [0 à 2[
- De [2 à 4[
- Supérieur à 4

Le ratio régional moyen d'hébergement s'élève à 6,06 places pour 1 000 habitants.

La carte permet de visualiser la différence entre le ratio régional et le ratio communal.

Les communes en rouge sur la carte ont donc un ratio places d'hébergement / 1 000 habitants supérieur à 10.

À l'inverse, les zones en vert foncé (différence entre ratio régional et ratio communal supérieur à 4) ont un ratio nombre de places d'hébergement / 1 000 habitants qui est inférieur à 2.

SOURCE: FICHER FINISS 31/12/2017
ENQUÊTE PLACES EN DIFFUS 31/12/2017
ENQUÊTE FLASH NUITÉES HÔTELIÈRES 11/2017
FOND DE PLAN: ©IGN-BDCARTO 3.1- 2011
CARTOGRAPHIE: DRIHL-IDF/SOEE/IGG
DATE: JUILLET 2018

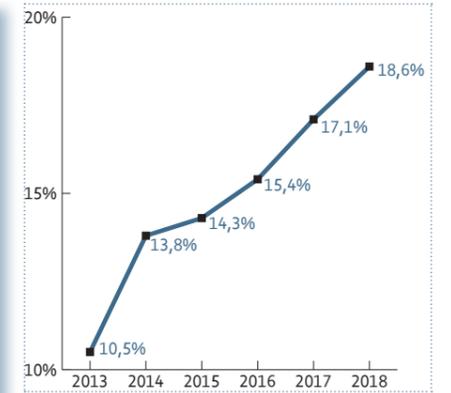
Amélioration de l'accès au logement des plus démunis

Malgré une diminution du nombre des attributions de logements sociaux, notamment due à une plus faible rotation dans le parc social, la part de logements sociaux attribués aux ménages dont la demande a été reconnue prioritaire et urgente au titre du DALO (PU DALO) est en augmentation constante dans un contexte de progression du nombre de ces ménages. En 2018, le nombre de relogements dans le logement social des ménages reconnus PU DALO s'est élevé à 13 609 (+0,1 % par rapport à 2017). La part des relogements de ces ménages dans l'ensemble des attributions est passée de 17,1% en 2017 à 18,6 %.

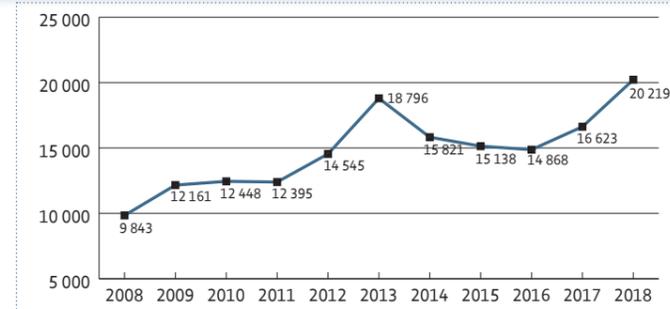
Le nombre de relogements de ménages hébergés (structures d'hébergement, hôtels, intermédiation locative, pensions de famille) a augmenté de presque 6% entre 2017 et 2018.

Au total, en 2018, 5 239 ménages hébergés ont été relogés.

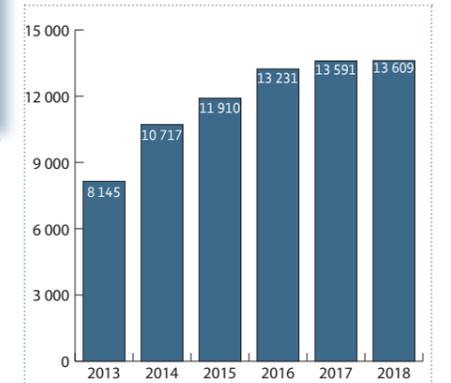
Bilan : p.57 et suivantes



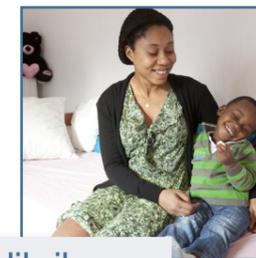
Part des ménages reconnus PU DALO dans l'ensemble des attributions en Île-de-France



Ménages reconnus PU DALO par les commissions de médiation d'Île-de-France



Relogement des ménages reconnus PU DALO depuis 2013 en Île-de-France



Renforcement du dispositif Solibail

Le développement de Solibail s'inscrit dans le cadre du plan Logement d'abord qui fixe un objectif national d'accroissement du parc en intermédiation locative de 40 000 places sur 5 ans, dont 10 483 places pour l'Île-de-France.

En Île-de-France :

- Accroissement du parc Solibail en 2018 de 557 logements
- Parc Solibail : 5 364 logements
- Objectif d'accroissement de 2 400 logements pour l'appel à projet 2019/2022

Bilan : p.69 et suivantes

Un plan de relance des pensions de famille

Au 31 décembre 2018, 804 structures de logements-foyers sont ouvertes en Île-de-France pour un total de 85 425 places.

Parmi celles-ci, on compte 3 996 places de pensions de famille et de résidences accueil validées, dont 3 370 sont ouvertes et occupées. Le nouveau plan de relance des pensions de famille, mis en œuvre par la DRIHL dans le cadre de la stratégie nationale pour le Logement d'abord, a permis pour l'Île-de-France une revalorisation des objectifs d'ouverture à 4 930 nouvelles places à l'horizon 2022.

Bilan : p. 79

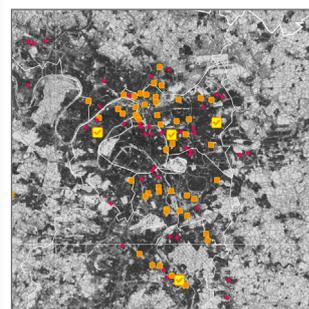
Déploiement du Nouveau programme national de renouvellement urbain en Île-de-France, et notamment des projets d'intérêt régional lancés en 2018, avec des enjeux forts de transformation de ces quartiers dans le sens d'une plus grande mixité sociale et de développement économique

L'objectif du NPNRU est de requalifier durablement les quartiers prioritaires de la ville en priorisant ceux dont les dysfonctionnements urbains sont les plus importants.

En Île-de-France, le NPNRU se décline en :

- 58 projets d'intérêt national (PRIN) ;
- 43 projets d'intérêt régional (PRIR).

Bilan : p.133 et suivantes



Renforcement des actions pour traiter les copropriétés dégradées

En 2018, les aides aux syndicats de copropriété en difficulté ont atteint 27,1 millions d'euros et ont permis de traiter 8 591 logements.

Le Plan Initiative Copropriétés lancé le 10 octobre 2018 par le ministre en charge de la Ville et du Logement renforce les moyens d'intervention auprès de toutes les copropriétés en difficulté inscrites dans un dispositif opérationnel d'amélioration de l'habitat. Un comité régional de suivi assurera la mise en œuvre du plan.

Bilan : p.123 et suivantes

14 500 logements identifiés dans la Région
Plan Initiatives Copropriétés

5 078 logements aidés par l'Anah dans le cadre de l'habitat indigne ou très dégradé



Amplification de la lutte contre l'habitat indigne

L'État a développé un éventail d'outils pour prévenir et traiter les situations indignes et pour contraindre les propriétaires ne respectant pas la loi. L'ensemble des services compétents de l'État s'est mobilisé avec les collectivités locales.

Un appel à projets régional pour une stratégie de lutte contre l'habitat indigne a été lancé avec pour objectif d'aboutir à un traitement de l'habitat indigne à l'échelle urbaine (îlot, quartier) afin d'agir durablement dans ce domaine. En 2018, la signature de conventions portant sur l'engagement des phases opérationnelles des projets d'Est-Ensemble, d'Ivry-sur-Seine et d'Argenteuil a permis d'engager financièrement près de 4,5 millions d'euros.

Bilan : p.115 et suivantes



965 procédures engagées au titre du code de la santé publique en matière d'insalubrité



793 diagnostics
647 contrôles
149 travaux d'office en matière de saturnisme

Action en faveur de la rénovation énergétique des logements, notamment en direction des ménages modestes

■ En 2018, la barre des 100 000 logements sociaux franciliens rénovés grâce à l'éco-prêt logement social a été franchie.

■ Dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique, l'Anah pilote le programme *Habiter Mieux*. Ce dispositif d'aides permet de financer les travaux de rénovation énergétique dans le parc privé.

Bilan : p.94 et suivantes

100 000 logements rénovés en Île-de-France grâce à l'éco-prêt entre 2009 et 2018



7 974 ménages bénéficiaires d'aide à la rénovation énergétique dans le cadre du programme *Habiter Mieux*



Campagne de communication régionale *Habiter Mieux* : plus de 40 000 dépliant distribués de façon ciblée

